



DÉLIBÉRATION N°2016-10-07-7
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 7 octobre 2016

POINT 7 : APPROBATION DE LA LISTE DES FONCTIONS OUVRANT DROIT A LA PRIME DE CHARGES ADMINISTRATIVES (PCA) AU TITRE DE L'ANNEE 2016-2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;
- VU** l'avis du Comité Technique d'Établissement du 27 septembre 2016 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 33 voix pour, la liste des fonctions pouvant, au titre de l'année 2016-2017, ouvrir droit au bénéfice d'une Prime de Charges Administratives pour les enseignants-chercheurs avec les taux maximums, ainsi que les montants des autres primes et décharges possibles pour ces fonctions, détaillés dans le tableau annexé.

À Nantes, le 7 octobre 2016

Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX